

Composition : La démocratie donne-t-elle le pouvoir au peuple ?

Le terme « démocratie », du grec Demos, peuple, et cratie, pouvoir, laisse accroire que la démocratie est le pouvoir du peuple, et d'aucuns ajouteraient « par le peuple, pour le peuple ».

Néanmoins, les techniques majoritairement retenues délaissant, sauf exceptions, le recours au tirage au sort, ne permettent pas de réaliser pleinement cet objectif, demeurant, de ce fait, de l'ordre de l'idéal.

Par ailleurs, la démocratie, au-delà de ses techniques imparfaites, est traversée par une contradiction forte. En effet, la conception rousseauiste de la démocratie, retenue par la France, repose sur la confrontation entre la volonté générale et les intérêts particuliers, qu'elle est supposée transcender, en se matérialisant dans la loi. Contrairement à l'approche anglo-saxonne, la volonté générale n'est pas la somme des intérêts particuliers, pas plus qu'elle n'est l'expression de la majorité, ce qui rend le calcul compliqué.

Compte-tenu du caractère hétérogène du peuple français, qui fait que la nation résulte d'une volonté de vivre ensemble, d'« un plébiscite de tous les jours » selon l'expression d'Ernest Renan, faire coïncider la volonté du peuple et la volonté générale relève d'une gageure.

Dans ces conditions, la démocratie est-elle en mesure de faire consensus ou du moins, d'en donner l'illusion ou se réduit-elle à un ensemble de techniques donnant au peuple le pouvoir, le temps d'une élection ?

Car la représentation, déjà sur le principe critiquable, semble devenue inopérante (I) tandis que la notion même de souveraineté est remise en question, ce qui risque de réserver le pouvoir sur le seul pouvoir d'achat ! Finalement, l'histoire semble montrer que le pouvoir ne se donne pas mais se prend. Et c'est peut-être le propre de la démocratie que de laisser, de temps à autre, le peuple se saisir du pouvoir et le « tumulte » ainsi que Machiavel désigne la démocratie, s'exercer (II).

I. La démocratie en recherche de représentation : limites de la représentativité quand le peuple ne fait plus majorité.

Quand les représentants du peuple ne sont pas représentatifs, que le peuple est de moins représentable, et qu'un vote n'équivaut plus à une voix, les techniques de la démocratie semblent avoir atteints leurs limites.

A. Une démocratie peu représentative.

« Le suffrage par le choix est du ressort de l'aristocratie, le suffrage par le sort de la démocratie » a formulé Montesquieu.

La démocratie repose sur un ensemble de techniques au centre desquelles se situe l'élection : le suffrage universel, dont on relèvera qui ne donne pas voix aux mineurs, aux personnes sous tutelle ou aux étrangers hormis européens pour les élections communales, limite d'emblée la représentation du peuple.

Le scrutin est également très variable selon les élections, combinant l'expression de minorités par le principe de proportionnalité, et le renforcement de la représentation

de la majorité pour favoriser le caractère gouvernable des collectivités (avec l'attribution d'un plus grand nombre de sièges à la liste en tête des élections).

Enfin, l'absence d'un véritable statut de l'élu, malgré les avancées de la loi Engagement et proximité, limite l'engagement de tout un chacun. Les élus restent majoritairement des hommes (83 % des Présidents de Conseils régionaux, 90 % des Conseils départementaux), fonctionnaires ou agriculteurs (compte-tenu du nombre de petites communes rurales), retraités. Les violences qui s'exercent à leur encontre (233 agressions l'an passé), la pression du citoyen-consommateur, dissuadent aussi les vocations, comme le décrit Martial Foucault dans « Maires au bord de la crise de nerfs ».

Ces édiles sont effectivement très fortement sur la sellette car s'ils doivent représenter la population, il leur est demandé aussi d'être paradoxalement au-dessus d'elle : d'être moralement irréprochables et au-dessus des conflits d'intérêt. Plusieurs lois, sur la transparence de la vie publique notamment, tentent de mieux contrôler ces personnalités qui attisent la défiance, selon le vocable « tous pourris » qui alimente les mouvements populistes.

La démocratie est donc en recherche de représentation : il s'agit de représenter le peuple tout en étant exemplaire.

## B. Un peuple irreprésentable qui ne fait plus majorité.

Le peuple est une somme d'individus et la nation française a pour originalité de s'être fondée sur un ensemble très hétérogène. Mais les sociologues décrivent aujourd'hui une sape du modèle de société. Dans « L'archipel français », Jérôme Fourquet dépeint une société fragmentée où le ciment de la religion et du communisme s'est effrité. Ainsi, plusieurs communautés se côtoient : les catholiques (6 % de Français se rendent à la messe tous les dimanches), les communistes, les classes populaires et les élites. Ces dernières représenteraient 20 % de la population et auraient pour particularité de ne plus faire corps avec le reste de la société ; dont elles se désolidarisent. Elles auraient aussi tendance à penser la société à leur image.

D'autres essais montrent que le lien avec le territoire se distend pour ces élites mondialisées, tandis que 25 % de la population, selon Laurent Davezies, est assigné à demeure, habite dans des territoires de relégation.

Dans le même temps, l'école alimenterait le sentiment de relégation. Dans « L'école peut-elle sauver la démocratie ? », François Dubet souligne à quel point elle ne tient pas ses promesses de réduction des inégalités et génère, pour ceux qu'elle conduit à une situation de NEET (ni en formation, ni au travail), un sentiment de rejet d'un système mettant l'individu en échec. Ce « ressentiment » se retourne contre la démocratie car chacun a besoin de se sentir irremplaçable pour « s'individuer ». Il est nécessaire de se sentir utile à la société pour défendre la démocratie. C'est la thèse de Cynthia Fleury dans « Les irremplaçables ».

Dans ces conditions, il est difficile de dégager la volonté générale. Les revendications des Gilets jaunes, les propositions du Grand débat ont ainsi mis en exergue les profondes divisions de la société, et l'impossibilité que chacun fasse entendre sa voix. Si la voix du peuple est constituée de 66 millions de voix dissonantes, il sera nécessaire de faire davantage appel à l'intelligence artificielle pour en dégager les tendances, qu'à celle des élus !

### C. Un vote vaut moins qu'une voix : le prix de la démocratie donne le pouvoir aux donateurs des partis et donc aux plus riches.

Julia Cagé dans « Le prix de la démocratie » a montré que le résultat des élections dépendait de la somme investie dans la campagne électorale. Ainsi, l'obtention d'une voix coûterait mécaniquement 34 euros. Le financement des partis apparaît donc vital. Or, ce sont les plus riches qui contribuent au financement des partis. Le don moyen de cette catégorie de population s'élèverait à 5 000 euros contre 120 euros pour les donateurs issus des classes les plus modestes (sachant que le plafond des dons est fixé à 7 000 euros). Cette situation accorde donc aux plus riches une plus grande écoute de la part des dirigeants. Le paradoxe est que le don aux partis est défiscalisé à 75 %. Cette défiscalisation atteint un montant de 66 millions d'euros, soit autant que la participation publique au financement des partis. C'est donc l'ensemble de la société qui finance, à travers la défiscalisation des plus riches, l'expression de leurs préférences électorales. La démocratie est donc profondément biaisée puisque la voix des plus riches qui s'exprime à travers le financement des partis, compte plus que celle du reste de la population qui se contente de voter. La démocratie donne ainsi le pouvoir aux plus riches.

Les techniques de la démocratie deviennent inopérantes, face à la crise de la représentativité, à une société en « archipel » traversée par des séparatismes qui ne sont pas essentiellement religieux, et à un dévoiement du système de financement des partis majorant la voix des plus riches. Le pouvoir paraît donc confisqué par une élite, tout le temps de son mandat. Pierre Rosanvallon a ainsi qualifié cette situation de « démocratie d'autorisation » : l'élection est assimilée à « un chèque en blanc ».

## II. La fin de la souveraineté : le peuple comme contre-pouvoir.

La démocratie ne donne pas le pouvoir au peuple mais cette idée a-t-elle un sens quand l'Etat n'est lui-même plus souverain ? La souveraineté du peuple réside peut-être dans la capacité à bousculer, à critiquer, à disputer le pouvoir.

### A. La fin de la souveraineté de l'Etat vide de sens la notion de peuple souverain

Les multinationales plus riches que les Etats, évitant l'impôt, sans assises territoriales, réglant leurs litiges commerciaux au niveau de tribunaux de conflits internationaux, mettent à mal le concept de « souveraineté », défini comme le pouvoir au-dessus duquel il en existe aucun autre. L'Europe, les organisations internationales sapent également cette souveraineté et concurrencent les compétences de l'Etat. Le principe de subsidiarité tend à se substituer à celui de souveraineté, même si un droit international tarde à se mettre en place et si l'ingérence dans les affaires des Etats semble avoir atteint ses limites : l'ONU est paralysée par son droit de veto et la CPI décriée par les Etats-Unis, attaqués sur des exactions en Afghanistan. En interne, alors que les lois sont censées être l'expression de la volonté générale, elles sont parfois revues par le Conseil d'Etat ou le Conseil constitutionnel. La question prioritaire de constitutionnalité entrave ainsi l'exercice du pouvoir démocratique et renforce celui des juges, pourtant non élus.

Si ce contrôle des juges est certainement salvateur et représente un contre-pouvoir nécessaire, il est vrai que le droit remplace parfois la loi.

La montée en puissance d'organes non démocratiquement élus est aussi le fait de l'Etat qui a créé ainsi 42 autorités administratives indépendantes (Autorité de régulation des télécommunications, Agence nationale de cohésion des territoires, France stratégie...) qui apportent leur expertise sans rendre compte à la population.

La notion de peuple souverain paraît donc quelque peu dépassée même si celle de « peuple subsidiaire » n'a pas encore vu le jour.

#### B. Le peuple comme contre-pouvoir : le pouvoir de la rue, des ronds-points, des réseaux sociaux...

Les autorités de l'Etat dénoncent parfois le « pouvoir de la rue ». Le droit de manifester, le droit de faire grève font effectivement parti de la Constitution, et permettent à une société « conservatrice », dans le sens de défense des droits sociaux, de s'exprimer. Il s'agit d'un pouvoir important qui a permis, par exemple, l'ajournement de la réforme des retraites. L'occupation de zones à défendre montre aussi la montée de préoccupations écologiques.

De nombreux moyens sont de plus en plus utilisés par la population pour se faire entendre, illustrant l'expression d'une citoyenneté écologique : grève scolaire avec Greta Thunberg en égypte, décrochage de tableaux du Président (moyen jugé légal par le Tribunal administratif) dans les mairies, déboulonnage de statues de personnalités qui ont contribué à l'essor de l'esclavage.

Le droit est également de plus en plus retourné contre l'Etat, comme « l'affaire du siècle » qui poursuit l'Etat pour inaction climatique.

Les réseaux sociaux sont aussi la proie de « fake news » ou infox que l'Etat a cherché à réguler par la loi contre les fake news de décembre 2018. Mais ces fausses nouvelles montrent aussi la fin du « monopole de la parole », ce qui peut être considéré comme un signe de vitalité démocratique.

Enfin, le pouvoir de contrôle, outre celui du parlement qui s'est illustré dernièrement avec ses commissions d'enquête sur la crise sanitaire ou l'affaire Benalla, se renforce. Le terme de délation a parfois qualifié les excès de ce contrôle ayant conduit à la démission de François de Rugy ou Benjamin Griveaux.

#### C. La démocratie participative : pour faire émerger une démocratie d'exercice.

La défiance vis-à-vis des élus et l'abstention, profitant aux mouvements populistes, ont conduit à développer la démocratie participative.

Elle repose sur un triptyque : consultation, concertation, décision.

Elle s'est traduit par la multiplication de conseils (conseils de quartier, conseil de développement, commission accessibilité, commission de sécurité et prévention de la délinquance, CCSPL...) où la population est représentée.

Les enquêtes publiques se sont également fortement développées.

Enfin, le droit de pétition et le référendum décisionnaire local ont été introduits dans la Constitution de 2003.

Les collectivités ne sont donc plus seulement « administrées par des conseils élus » mais nourrissent le lieu de proximité au quotidien.

Les techniques de design public permettent aussi d'associer la population à la construction des services publics. La démocratie participative donne donc davantage pouvoir au peuple, tout en canalisant son expression qui peut être délétère (émergence des « black blocks »).

En conclusion, la démocratie ne donne pas le pouvoir au peuple mais lui permet de le prendre, le temps d'une élection et de la disputer ensuite. C'est peut-être parce qu'elle est imparfaite et accepte ses défauts qu'elle se distingue du totalitarisme et en fait, selon Churchill, le moins pire des systèmes.